



POUR VOTER, CHAQUE PERSONNE DOIT :

- SE PRÉSENTER DANS LE BUREAU DE VOTE DANS LEQUEL ELLE A ÉTÉ AFFECTÉE
- PRÉSENTER UN JUSTIFICATIF FIGURANT SUR LA LISTE SUIVANTE :

- › CNI (Carte nationale d'identité, valide ou périmée)
- › Passeport (valide ou périmé)
- › Carte d'identité ou passeport d'une autre nationalité (orthographié en français)
- › Permis de conduire
- › Carte de famille nombreuse avec photo
- › Carte vitale avec photo
- › Carte d'invalidité civile ou militaire
- › Récépissé valant justificatif de l'identité

VOTE PAR MANDAT

Le vote par mandat est autorisé.

Voter par mandat permet à un électeur absent le 12 décembre de se faire représenter par un électeur. La personne qui donne mandat (le mandant) désigne la personne qui votera à sa place (le mandataire). Celle-ci doit impérativement être inscrite sur les listes électorales et voter dans le même bureau de vote. Le jour du scrutin, un même mandataire peut détenir jusqu'à 2 mandats.

La démarche à faire par le mandant :

Remplir le formulaire disponible en ligne sur le site de la Ville ou à l'accueil Démarcherie, en mairie, attestant qu'il donne mandat à telle personne, remettre ce formulaire au mandataire.

Les pièces à fournir le jour du vote

par le mandataire :

le mandat, la pièce d'identité du mandataire et une copie d'une pièce justifiant de l'identité du mandant.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur le site Internet de la Ville.

Les résultats du vote seront publiés dans le journal municipal *Gen-Mag* et sur le site

www.ville-genevilliers.fr



L'audace d'une ville populaire
VILLE DE Genevilliers



L'audace d'une ville populaire
VILLE DE Genevilliers

GRANDE CONSULTATION SUR LE STATIONNEMENT

ON VOTE

MERCREDI
12 DÉCEMBRE
DE 8H À 20H

Patrice Leclerc
Maire de Genevilliers

Le 12 décembre prochain, à vous de choisir si nous mettons en place à Genevilliers un stationnement réglementé avec zone bleue ou un stationnement payant.

Ce vote conclut les 7 réunions de concertation organisées dans les quartiers.

Le stationnement est un problème quotidien pour les genevilliois, une difficulté comme dans toutes les autres villes de la petite couronne, mais que nous devons essayer d'améliorer ici. Il est difficile de stationner ou de recevoir des amis de la famille. Nous devons réglementer pour fluidifier le stationnement. En complément à la réglementation, nous prenons des mesures pour assurer un enlèvement plus efficace des voitures-ventouses, nous créons des places supplémentaires avec des parkings payants et quelques aménagements dans des quartiers.

Nous avons pris l'engagement de consulter les Genevilliois-e-s sur ce sujet. Nous tenons donc cette promesse en organisant ce vote.

La Municipalité est pour la zone bleue. Mais votez, car vous le savez d'expérience, nous respectons votre expression. Même si elle est contraire à notre avis, nous la mettrons en œuvre. C'est cela, la démocratie locale. Votez, nous appliquerons !

Votez, nous appliquerons !

ÉDITO

BULLETIN 1

STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ZONE BLEUE

Stationnement gratuit

limité dans la durée en journée (7h30/19h)

3 ZONES

BLEUE : 20 min

ORANGE : 2 h

VERTE : 5 h

Les habitants bénéficient d'un macaron longue durée pour stationner toute la journée en zone verte.

Nombre total de places en zones bleue et orange : 300

MACARON

2 par logement (sur présentation de la carte grise) Macaron payant à prix coûtant (entre 5 et 10 euros), à renouveler tous les 2 ans

CONTRÔLE

Amende : 35 €
Augmentation du nombre d'ASVP
Extension des horaires des ASVP

BULLETIN 2

STATIONNEMENT PAYANT

2 ZONES

ZONE ROUGE

Du lundi au samedi, de 7h30 à 19h :
10 premières minutes gratuites.
15 mn : 0,20 € • 30 mn : 0,50 €
1h : 1 € • 2h : 3 €

ZONE ORANGE

De 9h à 19h du lundi au vendredi.

› Abonnement résidentiel : 15€ / mois (150 € / an).
› Abonnement pour le second véhicule : 20 € / mois (200 € / an).
› Abonnement spécifique : 35€ / mois (350€ / an).

› Hors abonnement
50 premières minutes gratuites.

15 mn : 0,20 € • 30 mn : 0,40 €
1h : 1 € • 2h : 2 € 10h : 5 € • 3 jours : 35 €.

DES MOYENS DE PAIEMENT MODERNES

› Installation d'horodateurs acceptant les paiements par pièces et carte bancaire

› Paiement par application mobile

› Site Internet permettant l'inscription et le paiement en ligne

CONTRÔLE

Amende : 35 € (Forfait Post Stationnement)
Augmentation du nombre d'ASVP
Extension des horaires des ASVP

GRANDE CONSULTATION SUR LE STATIONNEMENT LES 8 BUREAUX DE VOTE À GENNEVILLIERS



QUAND ET OÙ VOTER ?

Le 12 décembre prochain,
de 8 h à 20 h, dans le bureau
de vote de votre quartier :

- > École maternelle Lucie-et-Raymond-Aubrac,
18-22 avenue Chenard-et-Walcker
- > Centre de loisirs maternel Anatole-France,
36 rue du Puits-Guyon
- > École maternelle Caillebotte,
13 rue des Petites-Murailles
- > Centre de loisirs maternel Joliot-Curie,
9-13, rue Marcel-Lamour
- > Espace Grésillons, 28 rue Paul-Vaillant-Couturier
- > École maternelle Langevin, 3 rue Hector-Berlioz
- > École maternelle Pasteur, 1 rue Pasteur
- > Espace Aimé-Césaire, 6 avenue du Luth